



Accident auto accident en prise de stationnement

Par **halouma**, le **09/09/2013** à **14:56**

Bonjour. J'ai subi un accident de voiture lorsque j'étais en manoeuvre de stationnement. Le vehicule a l'arrière m'est rentré dedans alors que j'étais bien engagé avec feu de recul et clignotant qu'il n'a pas vu selon lui. Le voyant arrivé sur moi alors que je m'exécutais je n'ai rien pu faire. Mon vehicule a subi un choc arrière latéral gauche. A la rédaction du constat j'ai coché la case je reculais en prenant un stationnement. Du coup responsable à 100%. Je suis indigné car les assurances se moquent de savoir si le type était en faute et pas maître de son véhicule et des distances de sécurité. Que puis-je faire ? Y a-t-il une solution quelconque pour que je puisse éviter ce malus et cette franchise aussi dure soit-elle ? Merci du main

Par **alterego**, le **09/09/2013** à **16:15**

Bonjour,

Le problème est qu'en roulant en marche arrière vous roulez en sens inverse du sens de circulation de la file.

Qu'importe que ce soit pour prendre une place de stationnement.

Cordialement